

Toulouse, le 13 février 2025

Arrêté n° A21 – 2025

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211 – 71
et délégation de fonction à Monsieur Patrick BOUBE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20231211 – 71 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Patrick BOUBE, huitième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Didier ROUX en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de l'assainissement non collectif,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale des Coteaux du Comminges lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BOUBE, délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis REMY, neuvième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

